

DEPARTEMENT DE LA SARTHE  
ARRONDISSEMENT DE LA FLECHE  
CANTON DE SABLE SUR SARTHE  
COMMUNE D'ASNIERES SUR VEGRE

**DELIBERATION N° 01042025-02**  
**Séance du 1<sup>er</sup> avril 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le premier avril à 20 heures 30, le conseil municipal d'Asnières sur Vègre, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis LEMARIÉ, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 9

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 8

**Présents** : LEMARIÉ Jean-Louis - BOUVET Thierry - BARTHELAIX Annick - MOLINE Cécile - DAVIERE Vincent - VIDECOQ Agnès - GUIVARCH Fabienne - RABINEAU Marie-Dominique.

**Excusée** : GANÉ Séverine qui donne pouvoir à BOUVET Thierry.

Date de convocation : 25 mars 2025

Date d'affichage : 25 mars 2025

**Secrétaire de séance** : BOUVET Thierry

**Objet : VOTE DES SUBVENTIONS 2025**

Lors de la commission de finances du 24 mars dernier, le Conseil Municipal a débattu sur l'attribution des subventions pour l'année 2025. Suite aux échanges, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer aux associations les montants suivants pour l'année 2025 :

- Comité des Fêtes	: 175 euros
- Association du patrimoine	: 175 euros
- La Jivasnières	: 175 euros
- A2P72	: 175 euros + 100 euros « Prix de la municipalité »
- Groupement Communal Défense (GDON)	: 80 euros
- Ass. Soins infirmiers à domicile	: 50 euros
- ADMR	: 50 euros
- Société alevinage La Sabolienne »	: 80 euros
- Amicale des sapeurs-pompiers de Chantenay	: 100 euros
- MFR Bernay en Champagne	: 100 euros
- MFR Coulans/Gée	: 50 euros

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser les subventions ci-dessus aux associations pour l'année 2025 pour un total de 1 310 euros. Cette somme sera prévue au budget 2025.**

Pour copie conforme,

**Le Maire,**  
**Jean-Louis LEMARIÉ**

**Le secrétaire de séance,**

